

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>Couleur de Decoration</b>	<b>17 57702-D</b>		
spécification	2062843	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377770	Page	1 / 8

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1377770

Nom commercial : 17 57702-D  
Couleur de Decoration  
Coucher de soleil

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH  
Color & Glass Performance Materials  
Gutleutstraße 215  
60327 Frankfurt/M.

Téléphone : +49 69 27116 0  
Téléfax : +49 69 27116 333

Adresse e-mail : [sdb@ferro.com](mailto:sdb@ferro.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur de Decoration

17 57702-D

spécification 2062843

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377770

Page 2 / 8

aucun(e) connu(e)

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Verre/Fritte  
Sulfure/séléniure inorganique

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
orange de sulfoséléniure de cadmium	12656-57-4 235-758-3	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 12,5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.  
En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.  
En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'information disponible.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>Couleur de Decoration</b>	<b>17 57702-D</b>		
spécification	2062843	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377770	Page	3 / 8

Moyens d'extinction non-appropriés : aucun(e) connu(e)

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8. Assurer une ventilation adéquate. Eviter toute formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter la formation de poussières.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Pas de précautions particulières lors d'une utilisation conforme. Assurer une bonne aération du local.

Indications pour la protection contre l'incendie et : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur de Decoration 17 57702-D

spécification	2062843	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377770	Page	4 / 8

l'explosion

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Classe de stockage (Allemagne) : 13

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(cadmium sulfoselenide orange)	12656-57-4	AGW	0,0150 mg/m3		
Autres informations	:	Cd			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

En cas d'apparition de poussière: Le cas échéant, système d'aspiration. Les mesures techniques de protection sont toujours prioritaires par rapport à l'équipement de protection individuel.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'apparition de poussières respirables: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P1.

Protection des mains : recommandé: gants de protection appropriés par ex. gants en caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.

Protection de la peau et du : Chaussures de sécurité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>Couleur de Decoration</b>	<b>17 57702-D</b>		
spécification	2062843	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377770	Page	5 / 8

corps

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures de protection : Pas de mesures particulières nécessaires.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.  
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre  
Couleur : orange  
Odeur : inodore  
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : non applicable  
Point d'éclair : non applicable

### 9.2 Autres informations

Indice de réfraction : non applicable

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : aucun(e) connu(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur de Decoration

17 57702-D

spécification 2062843

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377770

Page 6 / 8

dangereux

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

frites, produits chimiques (groupe 7) : DL50: > 2.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

orange de sulfoséléniure de cadmium : DL50: > 5.110,00 mg/kg  
Espèce: rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut irriter les yeux et la peau.  
La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

#### Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson

frites, produits chimiques (groupe 7)  
orange de sulfoséléniure de cadmium

CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

#### Toxicité pour les daphnies

frites, produits chimiques (groupe 7)  
orange de sulfoséléniure de cadmium

CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

CE50 Daphnie: 53,9 mg/l / 48 h

#### Toxicité pour les algues

frites, produits chimiques (groupe 7)

IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>Couleur de Decoration</b>	<b>17 57702-D</b>		
spécification	2062843	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377770	Page	7 / 8

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Elimination physico-chimique : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur de Decoration

17 57702-D

spécification 2062843  
Version 2.0  
N° du matériau 1377770

Date de révision 15.02.2011  
Date d'impression 20.02.2012  
Page 8 / 8

## sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : : non applicable

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

---

## 16. Autres données

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:  
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---